



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 30 janvier 2017



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Réf. : DPE – 2017 – n° 8

Affaire suivie par : **Monique PICHARD –  
LE GALLOU**

Mél : [ce.gestion-collective@ac-versailles.fr](mailto:ce.gestion-collective@ac-versailles.fr)

Pour attribution : A Pour Information : I

I	DSDEN	A	Gds. Etabs. Sup.
I	Inspections	A	ESPE
	CTCM		CROUS
	CD-CS	I	CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges		CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT	A	INSHEA
A	LG		CNED
A	LPO		Etabs. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASÉS
A	Universités		INJEP
A	IUT		Représentants des Personnels
<b>Autres :</b>			

**Nature du document :**

Reconduit

Calendrier : consultation des dossiers  
du 1<sup>er</sup> février au 3 mars 2017

**Le présent document comporte :**

Circulaire	1	1 p.
Annexe	2	3 p.
<b>Total</b>		<b>4 p.</b>

Le Recteur de l'Académie de Versailles  
**Chancelier des Universités**

**A**

**Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement**

**Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'Université et Directeurs des grands  
établissements d'enseignement supérieur**

**OBJET : AVANCEMENT A LA HORS CLASSE :**

- professeurs certifiés
- professeurs d'éducation physique et sportive
- professeurs de lycée professionnel
- conseillers principaux d'éducation

Réf. : BOEN n° 47 du 22 décembre 2016

Note de service n°2016- 192

**AVANCEMENT A LA HORS CLASSE ET A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE  
DES :**

- professeurs d'enseignement général en collège (PEGC)
- chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive

Réf. : BOEN n° 47 du 22 décembre 2016

Note de service n°2016- 195

Je vous demande d'appeler l'attention des personnels enseignants et d'éducation remplissant les conditions requises pour l'inscription aux tableaux d'avancement cités en objet , de compléter, vérifier et enrichir leur dossier selon les modalités fixées en annexe, en se connectant sur l'application internet I-PROF, **via le portail ARENA**, aux dates suivantes :

**Du 1<sup>er</sup> février au 6 mars 2017**

Ce dossier est entièrement dématérialisé. A l'issue de la période de connexion, il vous appartiendra de **valider les pièces justificatives** renseignées par chaque enseignant et de saisir votre avis pour tous les agents concernés de votre établissement.

**NB** Pour les personnels **affectés dans le supérieur**, cette procédure sera effectuée sur **support papier**.

Je vous remercie de veiller à la plus large information de ces dispositions en insistant sur la nécessité d'une démarche individuelle et active de chaque candidat.

Pour le Recteur et par délégation

Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

Régis HAULET